

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 1^{er} juillet, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE GOFF Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; BOUILLOT Lise; ECHEVEST Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; INDERBITZIN Laure-Line; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; GENETAY Stéphanie; VAUTHIER Ophélie ; GOASDOUE Gérard; VILLECROZE Philippe ; CROISSANT Guy.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

En exercice : 24
Présents : 5
Absents : 19
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 23 juin 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-07-26

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP

EHPAD – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU l'avis du Conseil Social Territorial en date du 18 juin 2025.

VU le procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 19 juin 2025

La nouvelle organisation des services, conçue en concertation avec les équipes, induit l'augmentation du temps de service (de 28h à 35h) pour 1 agent volontaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il est proposé :

- ✓ l'augmentation de la durée hebdomadaire de service DHS d'un agent social, chargée des fonctions d'agent d'hébergement.
- ✓ De modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **APPROUVE**, l'augmentation de la DHS d'un agent social,
- **APPROUVE**, la modification du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

